



**Centrale des syndicats
du Québec**

**Centralisons
nos forces**

L'urgence est au réinvestissement : un premier budget pour assurer des services publics accessibles et de qualité

**Mémoire présenté au ministre des Finances, Éric Girard, dans le cadre des
consultations prébudgétaires 2019-2020**

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Janvier 2019

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente près de 200 000 membres, dont 130 000 environ font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Introduction

Depuis 2010, la gestion des finances publiques par les différents gouvernements a été marquée par de sérieux coups de frein à la croissance des dépenses. Cette orientation a entraîné une série de sévères compressions, mettant à mal les services offerts dans les ministères et les réseaux. Depuis 2015, les compressions, jumelées à une croissance économique soutenue, auront permis de générer d'importants surplus que le gouvernement précédent a choisi, dans une très large mesure, de verser sous forme de baisses d'impôt et de taxes, et de consacrer au remboursement de la dette. Malgré quelques réinvestissements de façade, la capacité de l'État à assurer à la population les services de qualité et accessibles auxquels elle a droit demeure remise en question.

Gouverner, c'est l'action de faire des choix, d'établir les priorités. Clairement, les orientations gouvernementales des dernières années nous montraient que le financement des services publics ne se situait pas en tête de liste des priorités du gouvernement. L'équilibre budgétaire, la réduction des contributions fiscales des particuliers et des sociétés ainsi qu'une hausse soutenue des versements au Fonds des générations semblaient ainsi passer bien avant les services offerts à la population.

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) croit que l'urgence est au réinvestissement pour assurer un financement adéquat et stable des services publics, une amélioration des conditions de travail du personnel du secteur public, la mise en place de modes de gestion plus humains et des ressources suffisantes investies aux bons endroits. Le nouveau gouvernement caquiste doit afficher une réelle volonté de redresser les nombreux dommages causés par l'austérité des dernières années, et améliorer la qualité et l'accessibilité des services publics qui font la richesse du Québec.

Notre mémoire formulera plusieurs arguments qui vont à l'encontre de la volonté, affirmée par la Coalition avenir Québec (CAQ) en élection, de réduire les impôts, pour ensuite présenter les raisons qui font que nous plaidons pour un plus grand réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux. Le mémoire exposera de manière assez complète les priorités de réinvestissement qui sont partagées par nos membres qui travaillent sur le terrain. Enfin, nous rappellerons les responsabilités du gouvernement comme employeur dans ses choix budgétaires.

1. Les orientations gouvernementales et les baisses d'impôt

Le nouveau gouvernement s'apprête à déposer son premier budget alors que les finances publiques du Québec sont dans un état relativement enviable : un surplus de 1,7 milliard de dollars est prévu pour l'année en cours, et une somme de quelque 8,8 milliards s'accumule en réserve. Cette situation rend les décisions moins douloureuses, mais n'élimine pas la nécessité pour le gouvernement de faire des choix. Que faire avec cette marge de manœuvre budgétaire? Réduire les impôts, rembourser la dette ou investir dans les services publics?

En campagne électorale, la CAQ a mis de l'avant sa volonté de couper dans les taxes et les impôts des citoyennes et citoyens tout en stabilisant le financement des services publics. Pour la CSQ, ces deux objectifs semblent irréconciliables, et une importance trop forte accordée aux baisses d'impôt pourrait même mettre en péril les services publics. Trois dimensions du contexte actuel incitent à délaisser l'objectif de réduire les contributions fiscales : il faut éviter de relancer le cycle « baisses d'impôt / déficits / compressions » dont nous sortons à peine; des réductions d'impôt significatives ont déjà été octroyées dans les dernières années; le niveau de contribution fiscale des Québécoises et Québécois est loin d'être un « fardeau » si lourd.

Éviter le cercle vicieux des crises budgétaires

Bien qu'une part des déficits récents s'explique par les impacts économiques et sociaux de la crise économique et financière qui a éclaté en 2008, il est important de noter que les baisses d'impôt octroyées en période économique favorable ont aussi leur part de responsabilité. Le cercle vicieux « surplus / baisses d'impôt / déficits / compressions » caractérise bien l'évolution des finances publiques depuis le début des années 2000. À peine l'équilibre budgétaire atteint en 1999 à la suite d'un épisode de compression douloureuse, le gouvernement Bouchard annonce d'importantes baisses d'impôt. Dans les années suivantes, le budget du Québec redevient déficitaire, justifiant cette fois la « réingénierie » de l'État libéral.

L'équilibre budgétaire retrouvé en 2005 donnera l'occasion au gouvernement Charest de réduire les impôts, entre autres par la majoration des seuils d'imposition à la suite du règlement avec le gouvernement fédéral sur le déséquilibre fiscal. À ces réductions de l'impôt des particuliers s'ajoutent les pertes de revenus découlant de l'abolition progressive de la taxe sur le capital des sociétés.

Selon une recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), les transformations à la fiscalité des particuliers ont, à elles seules, engendré une

perte de revenus d'environ 6 milliards de dollars dans les coffres de l'État¹ entre 1999 et 2013. Cela, même en tenant compte des trois majorations de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Devant le ralentissement économique dans les années post-crise financière, les finances publiques du Québec, mises sous tension par les nombreux cadeaux fiscaux, se sont retrouvées en piètre état. Une nouvelle série de budgets déficitaires a servi de motivation à un retour à l'austérité.

Alors que près d'une décennie de compressions et de sacrifices a permis un retour à un budget provincial écrit à l'encre noire, il serait irresponsable d'abandonner la marge de manœuvre du gouvernement en la consacrant à de nouvelles baisses d'impôt. Il ne faudrait pas que la réduction des revenus du gouvernement, conjuguée à une croissance économique moins importante que prévu, replonge celui-ci dans une crise budgétaire.

De nombreuses réductions d'impôt depuis cinq ans

Entre 2015 et 2018, l'ancien ministre des Finances, Carlos J. Leitaó, a annoncé des réductions d'impôt à chacun de ses budgets. Dès novembre 2018, faisant suite au *Point sur la situation économique et financière du Québec*, le gouvernement de la CAQ a fait plusieurs annonces de baisses d'impôt. L'impact financier de l'ensemble des baisses des contributions fiscales est présenté au tableau I. Globalement, en 2019-2020, les réductions d'impôt priveront le gouvernement de 4,4 milliards de dollars de revenus. L'annonce récente d'harmonisation de la taxe scolaire portera à plus de 5,1 milliards de dollars les réductions fiscales. Ces sommes ne sont plus disponibles pour financer les programmes et les services à la population. Pour cette dernière et pour le personnel des services publics, il est très choquant de voir le gouvernement réduire ses ressources financières à partir d'une marge de manœuvre budgétaire dégagée à coup de sévères compressions dans les services. Déjà bien avancé, l'objectif de couper les contributions fiscales doit céder le pas à un réinvestissement concret et suffisant dans nos services collectifs.

¹ BÉLANGER, J., et O. CALDERON (2015). *Analyse des modifications au régime fiscal québécois des particuliers : impacts sur les recettes du gouvernement du Québec et sur la distribution des revenus de 1997 à 2013*, [En ligne], Institut de recherche en économie contemporaine, 49 p. [irec.quebec/ressources/publications/rapport_analyse_modifications_regimefiscal_mars2015.pdf].

Tableau I
Cumulatif des baisses d'impôt décrétées
par les gouvernements Couillard et Legault
(en millions de dollars)

2019-2020	
Annonces du Parti libéral	
Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 %	887
Bonification de la prime au travail	55
Supplément de 100 dollars par enfant pour l'achat de fournitures scolaires	114
Mesures antérieures pour les contribuables	
Abolition de la contribution santé, hausse du montant personnel de base, bouclier fiscal et autres	1 284
Mesures visant les PME	338
Mesures visant l'ensemble des sociétés	250
Réforme de la taxation scolaire	679
Total	3 607
Annonces de la Coalition avenir Québec	
Allocation familiale plus généreuse	250
Montant pour le soutien des personnes âgées	108
Amortissement immédiat des investissements	443
Déduction additionnelle permanente de 30 %	5
Total	806
Total depuis 2015	4 413
Total, incluant l'uniformisation de la taxe scolaire	5 113

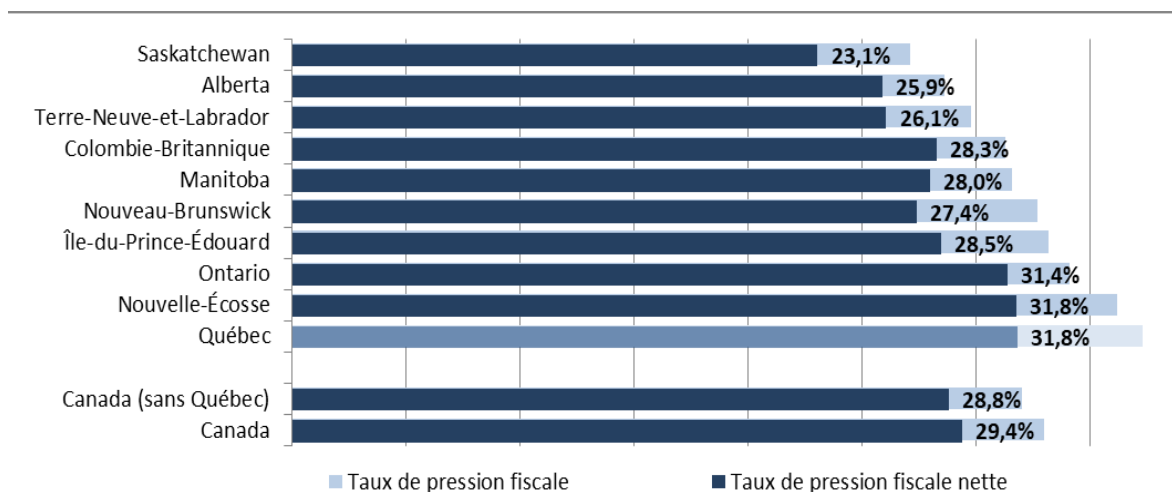
Sources : QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2018). *Le point sur la situation économique et financière du Québec* (automne) et QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2018). *Le plan économique du Québec : budget 2018-2019* (mars).

Un niveau de contribution fiscale nette avantageux

Pour financer l'ensemble de ses programmes sociaux et de ses services publics plus étendus et plus universels que celui de ses voisins, le Québec doit compter sur un niveau de contribution fiscale proportionnel. Les Québécoises et Québécois sont souvent montrés du doigt comme étant « parmi les plus imposés dans le monde² ». Ces déclarations alarmistes cachent une réalité beaucoup plus positive, mais aussi plus complexe : lorsque l'on prend en compte les transferts aux individus et aux entreprises, la fiscalité nette est avantageuse pour une majorité de personnes.

En effet, si l'on compare la part de la contribution fiscale du Québec à celle des autres provinces du Canada, on constate qu'après réduction des transferts et des subventions dans le produit intérieur brut (PIB), l'écart de 5,3 points de pourcentage entre les taux de contribution fiscale brute (37,3 % au Québec contre 32 % au Canada) et nette est réduit à 3 points de pourcentage (31,8 % au Québec contre 28,8 % au Canada). Sur la fiscalité nette, le Québec arrive à égalité avec la Nouvelle-Écosse et ne devance l'Ontario que de quelques dixièmes de points de pourcentage (voir le tableau II).

Tableau II
Taux de contribution fiscale, brute et nette, provinces canadiennes, 2017



Sources : CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES (2019). *Bilan de la fiscalité au Québec : édition 2019*, p. 28; STATISTIQUE CANADA, Tableaux 36-10-0450-01 et 36-10-0222-01 et calculs des auteurs.

En effet, une part importante des contributions fiscales des Québécoises et Québécois est directement réinjectée dans l'économie par les transferts fiscaux

² COUTURE, Pierre (2019). « Les Québécois toujours parmi les plus imposés dans le monde », *Le Journal de Québec*, [En ligne]. [journaldequebec.com/2019/01/10/les-quebecois-sont-parmi-les-plus-imposes-au-monde].

divers (les différents crédits d'impôt et les allocations pour enfants, les crédits pour les taxes sur la consommation et les primes au travail) et les subventions aux entreprises. Cette redistribution dynamique des revenus est particulièrement plus importante au Québec. Les transferts s'élèvent à 4 % du PIB, contre 2,6 % en moyenne au Canada, alors que les subventions représentent presque le double au Québec (1,5 % contre une moyenne de 0,8 %) (voir le tableau III).

Tableau III
Part des transferts fiscaux et des subventions dans le PIB, 2017

Provinces	Transferts fiscaux (en % du PIB)	Subventions (en % du PIB)
Canada	2,6 %	0,8 %
Terre-Neuve-et-Labrador	3,1 %	0,7 %
Île-du-Prince-Édouard	3,3 %	1,4 %
Nouvelle-Écosse	3,4 %	1,0 %
Nouveau-Brunswick	4,8 %	0,5 %
Québec	4,0 %	1,5 %
Ontario	1,9 %	0,8 %
Manitoba	2,8 %	0,8 %
Saskatchewan	3,0 %	1,0 %
Alberta	1,9 %	0,8 %
Colombie-Britannique	2,0 %	1,0 %

Source : STATISTIQUE CANADA. *Tableaux 36-10-0450-01 et 36-10-0222-01*, calculs des auteurs.

Au-delà de la prise en compte de la fiscalité nette, l'analyse du poids de la contribution fiscale de cas types de ménages nous éclaire davantage sur les avantages de la fiscalité au Québec. Pour une majorité des cas de ménages analysés par les chercheuses et chercheurs de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) de l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke, la charge fiscale nette au Québec est plus avantageuse que celle en Ontario. La fiscalité québécoise avantage les ménages avec des enfants et ceux dont les revenus sont inférieurs à la moyenne (voir le tableau IV).

Tableau IV
Taux de contribution fiscale nette selon les types de ménages Québec et Canada 2017

Ménages	Taux de contribution fiscale nette		
	Québec	Canada (Ontario)	Écart
Célibataire (67 %)	15,6 %	17,5 %	-1,9 %
Célibataire (100 %)	25,3 %	22,8 %	2,5 %
Célibataire (167 %)	30,9 %	26,2 %	4,7 %
Famille monoparentale (67 %)	-39,7 %	-28,4 %	-11,3 %
Couple avec deux enfants (100 % + 0 %)	-9,9 %	1,2 %	-11,1 %
Couple avec deux enfants (100 % + 33 %)	6,2 %	10,9 %	-4,7 %
Couple avec deux enfants (100 % + 67 %)	13,9 %	15,6 %	-1,7 %

Source : CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES (2019). *Bilan de la fiscalité au Québec : édition 2019*, p. 60 et calculs des auteurs.

À l'aune des démonstrations précédentes, la CSQ recommande que le gouvernement renonce à toutes nouvelles réductions des contributions fiscales. Il serait irresponsable de faire disparaître la marge de manœuvre financière du gouvernement par la distribution de cadeaux fiscaux qui risqueraient éventuellement de limiter sa capacité de traverser une autre récession. Les quelque 5 milliards de dollars de réductions d'impôt annoncés dans les dernières années nous semblent suffisants, particulièrement dans un contexte où la fiscalité nette est assez avantageuse pour une majorité de Québécoises et Québécois.

Recommandation 1

La CSQ recommande que le gouvernement renonce à toutes nouvelles réductions des contributions fiscales. Les modifications à la fiscalité devraient plutôt viser à accroître le financement des services publics et à instaurer une plus grande progressivité.

2. L'état du sous-financement des services publics

La démonstration de l'importance cruciale pour la qualité de vie d'une population d'avoir des services publics accessibles et de qualité n'est plus à faire. Les endroits sur la planète où la qualité de vie est la meilleure pour le plus grand nombre sont ceux où les services publics offerts sont les plus accessibles et les plus généreux.

Dans l'ensemble nord-américain, le Québec a choisi une voie distinctive qu'il faut conserver. Or, l'accessibilité et la qualité des services publics offerts à la population sont aujourd'hui compromises. Nous présenterons dans cette section quelques arguments qui plaident en faveur d'un plus grand réinvestissement dans les services. Nous aborderons successivement nos doutes quant à la capacité à couvrir les coûts de système avec les prévisions actuelles de dépenses, les retards du Québec en matière de dépenses par habitant et le dysfonctionnement du régime hybride public-privé d'assurance médicaments (notamment sur le plan du contrôle des coûts).

Une couverture des coûts de système loin d'être assurée

Malgré de minces réinvestissements dans les services et les programmes depuis 2017, la période 2010-2016 a été marquée par des compressions majeures au sein des grands réseaux. La CSQ a été une intervenante privilégiée pour alerter le gouvernement précédent sur les conséquences d'enveloppes budgétaires insuffisantes pour couvrir la hausse des coûts de système et maintenir l'accès à l'ensemble des services à la population.

La croissance économique plus forte que prévu donne des marges de manœuvre substantielles au gouvernement Legault. Pourtant, en 2018-2019, le gouvernement Legault prévoit déjà des dépenses moins importantes de 120 millions de dollars que ce qui était prévu. Cette économie est maintenue pour les années suivantes. Ainsi, les prévisions de budget en éducation de la mise à jour sont de 210 millions de dollars de moins que les engagements promis par la CAQ dans son cadre financier électoral. Il faut se rappeler que les promesses de « budget stabilisé » en éducation faites par la CAQ s'établissent en dessous des besoins des réseaux. Une fois pris en compte les engagements de la CAQ en éducation, le budget n'augmenterait que de 3 % par année. Cette situation est inquiétante. En effet, pour financer les engagements de la CAQ, particulièrement la prématernelle 4 ans, il faudrait couper dans d'autres postes budgétaires et remettre les réseaux de l'éducation en situation de compressions (voir le tableau V).

Tableau V
Impacts des engagements en éducation et progression du budget
(en millions de dollars)

	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023
Budget en éducation et culture	23 788	24 603	25 422	26 312 p	27 233 p
<i>Variation en %</i>		3,4	3,3	3,5	3,5
Principaux engagements de la CAQ en éducation					
Prématurnelle 4 ans		62	124	187	249
Une heure de plus par jour au secondaire		31	62	124	124
Sorties culturelles et bibliothèques scolaires		30	30	30	30
Total		123	216	341	403
Progression réelle du budget	23 788	24 480	25 206	25 971	26 830
<i>Variation en %</i>		2,9 %	3,0 %	3,0 %	3,3 %

Sources : COALITION AVENIR QUÉBEC (2018). *Faire plus, faire mieux*, p. 6 et QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2018). *Le point sur la situation économique et financière du Québec* (automne), p. A.27.

La première mise à jour économique du gouvernement Legault fournit un aperçu des sommes qui sont prévues être allouées aux différentes missions de l'État au cours des prochaines années. Le tableau VI présente ces prévisions.

Tableau VI
Évolution des dépenses de missions de 2017-2018 à 2020-2021
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Santé et services sociaux	40 176	42 094	43 857	45 639
<i>Variation en %</i>	3,7	4,8 ⁽¹⁾	4,2	4,1
Éducation et culture	22 780	23 788	24 603	25 422
<i>Variation en %</i>	4,4	4,0 ⁽¹⁾	3,4	3,3
Économie et environnement	14 459	14 974	15 927	15 518
<i>Variation en %</i>	17,0	3,6	6,4	-2,6
Soutien aux personnes et aux familles	9 816	10 225	10 602	10 825
<i>Variation en %</i>	2,4	5,0 ⁽¹⁾	3,7	2,1
Gouverne et justice ⁽²⁾	7 018	7 756	8 154	8 385
<i>Variation en %</i>	4,9	10,5	5,1	2,8
TOTAL	94 249	98 837	103 143	105 789
<i>Variation en %</i>	5,7	4,9	4,4	2,6

Source : QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2018). *Le point sur la situation économique et financière du Québec* (automne), p. A.27.

Lorsque l'on met en parallèle les taux de croissance présentés ci-dessus avec les taux de croissance de la population et les hausses de salaire prévues, il devient évident que les budgets prévus, notamment en 2019-2020, seront nettement insuffisants pour couvrir les coûts de système et maintenir l'accès à l'ensemble des services.

Selon le scénario de référence de l'Institut de la statistique du Québec, le taux de croissance de la population du Québec sera d'environ 0,8 % par année au cours des prochaines années³. La population âgée de 5 à 17 ans, soit la vaste majorité des élèves du réseau de l'éducation, doit augmenter de 1,5 %. À cette croissance des besoins s'ajoutent les hausses de rémunération prévues aux conventions collectives, de 2,9 % en moyenne en 2019-2020.

Dans la mission Éducation et culture, en tenant compte de ces paramètres, on peut grossièrement estimer les besoins minimaux du réseau de l'éducation, sans prendre en compte les besoins liés aux annonces de réinvestissements, à 4,4 % en 2019-2020. Même si elle souligne que le rapport préélectoral ainsi que la mise à jour économique de décembre dernier prévoyaient une croissance substantielle

³ Une variation de 1 % de l'ensemble de la population ferait varier les dépenses totales des missions de 580 millions, soit 0,7 point de pourcentage (p. D.50).

dans les dépenses pour les organismes des réseaux de l'éducation en 2018-2019, la CSQ s'inquiète de la capacité du gouvernement à couvrir les coûts de système, à respecter ses engagements électoraux et à répondre à l'évolution des besoins grandissants pour l'exercice 2019-2020. La croissance des dépenses sera beaucoup plus limitée (3,4 % au lieu des 4,4 %). Que dire des prévisions à partir de 2020-2021? La CSQ a toutes les raisons d'être inquiète.

Recommandation 2

La CSQ recommande que le niveau d'augmentation fixe annoncé pour les dépenses de missions en Éducation et culture soit majoré afin de prendre en compte le coût des engagements qui seront mis en place dans les réseaux.

La situation est similaire pour les autres missions et elle demeure particulièrement préoccupante pour la mission Santé et services sociaux. Dans plusieurs de ses rapports sur les prévisions budgétaires et fiscales, l'Institut du Québec (IdQ) a clairement indiqué et réitéré qu'une croissance annuelle des dépenses en soins de santé inférieure à 4,2 % sur plusieurs années aurait éventuellement un impact sur la qualité des services. L'IdQ rappelait :

Au cours des dernières années, la croissance des dépenses de santé a cependant été inférieure à 3 % dans le cadre des efforts de redressement des finances publiques. Cette tendance n'est pas viable à long terme sans nuire aux services. Le gouvernement devra graduellement retourner à des niveaux de croissance plus près de 4,2 %, tel que prévu dans le dernier budget pour 2017-2018 et 2018-2019⁴.

Par ailleurs, un élément surprenant des prévisions du ministère des Finances du Québec, inclus dans le rapport préélectoral et repris dans la mise à jour économique, concerne les dépenses totales de missions. Nous avons effectivement constaté, à notre étonnement, que le Ministère, sous le gouvernement Couillard, avait fait le choix de ne pas couvrir entièrement la croissance des coûts de système dans ses prévisions de dépenses de missions. Le rapport préélectoral faisait donc état, à la page B.27, « d'écarts à résorber » dans les dépenses de missions, et ce, dès l'année 2019-2020. Un correctif a été en partie réalisé par le ministre des Finances, Éric Girard, lors de son entrée en fonction. Le tableau VII présente ces écarts pour les années 2019-2020 à 2022-2023.

⁴ INSTITUT DU QUÉBEC (2018). *Dix ans après la récession : les finances sont en ordre, mais... : analyse des finances publiques du Québec*, Note de recherche (juin), p. 16.

Tableau VII
Écarts à résorber aux dépenses de missions
(en millions de dollars)

	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023
Cout de reconduction des programmes gouvernementaux « cout de système »	102 630	105 409	108 677	112 046
Dépenses de missions prévues (Mise à jour économique - Automne 2018)	103 143	105 789	108 286	111 418
Écarts à résorber	543	380	-391	-628

Sources : QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2018). *Le point sur la situation économique et financière du Québec* (automne), p. B.27 et p. D.72; QUÉBEC. MINISTÈRE DES FINANCES (2018). *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec*, p. B.27 et calculs de la CSQ pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

Malgré la situation saugrenue présentée au tableau VII et notamment avec des écarts à résorber (de 391 millions à partir du budget 2021-2022 et de 628 millions l'année suivante), le gouvernement dispose de marges de manœuvre suffisantes pour couvrir l'ensemble des couts de système et même pour bonifier les services à la population. La mise à jour économique fait état de quelques marges de prudence existantes. Ces marges incluent notamment 8,8 milliards qui seraient accumulés en 2022-2023 dans la réserve de stabilisation. Rappelons qu'elle est un coussin financier qui a été constitué en y versant les surplus budgétaires des dernières années.

Globalement, avec un surplus budgétaire de 1,4 milliard de dollars et des marges de prudence de 3,8 milliards de dollars, nous pouvons donc affirmer que le gouvernement du Québec possède des marges de manœuvre suffisantes pour hausser substantiellement le financement des services publics.

La CSQ sera vigilante en ce qui concerne l'évolution de la croissance des budgets pour les prochaines années pour financer adéquatement les missions de manière à ne pas réinstaurer une ère de compressions dans les services publics. En fin de mandat, cela provoquerait la nécessité d'imposer des compressions de près de 1 milliard de dollars.

Retard du Québec dans le financement des services

Un examen comparatif des dépenses des différents gouvernements provinciaux révèle que le Québec accuse un retard sur les autres provinces canadiennes en matière d'investissement par élève/étudiant ou par habitant, et ce, en éducation, en enseignement supérieur et en santé. Il s'agit d'un autre argument qui plaide en faveur d'un rehaussement des investissements dans ces missions de l'État.

En éducation, une étude récente de Statistique Canada intitulée *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2018*⁵ fournit un éclairage intéressant sur le retard du Québec en matière d'investissements en éducation et en enseignement supérieur. Le tableau VIII présente les dépenses annuelles par élève/étudiant pour chacune des provinces du Canada. On constate que le Québec se situe au huitième rang pour les dépenses en éducation préscolaire, primaire et secondaire, et au dernier rang pour les investissements en ce qui a trait à l'enseignement universitaire⁶. Lorsque l'on additionne le total de ces deux volets, le Québec arrive au dernier rang des provinces canadiennes. À la lumière de ces données, il est difficile de prétendre que le Québec a fait de l'éducation, de la petite enfance à l'université, une priorité absolue.

⁵ STATISTIQUE CANADA (2018). *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2018*, [En ligne]. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-604-x/81-604-x2018001-fra.htm].

⁶ Incluant les investissements en recherche et développement.

Tableau VIII
Dépenses annuelles des établissements d'enseignement par élève/étudiant
2015-2016 (en dollars canadiens)

	Préprimaire, primaire et secondaire	Universités (Activités de R et D comprises)
Canada (moyenne)	13 298	32 073
Terre-Neuve-et-Labrador	14 031	41 400
Île-du-Prince-Édouard	12 427	37 225
Nouvelle-Écosse	13 754	33 023
Nouveau-Brunswick	13 383	33 447
Québec	12 834	28 051
Ontario	13 272	29 910
Manitoba	15 304	30 041
Saskatchewan	15 136	41 836
Alberta	15 357	40 829
Colombie-Britannique	10 371	38 017

Source : STATISTIQUE CANADA (2018). *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2018*, Tableau B.1.1.1 [En ligne]. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-604-x/81-604-x2018001-fra.htm].

Pour les dépenses de santé et de services sociaux, les constats sont similaires. Ici, les données nous proviennent de l'Institut canadien d'information sur la santé et sont présentées au tableau IX. Encore une fois, le Québec se situe en queue de peloton, tout juste devant l'Ontario, qui a mis un sérieux frein à ses dépenses de santé au cours des dernières années.

Tableau IX
Dépenses de santé par habitant des administrations provinciales, 2017

Dépenses de santé par habitant	
Terre-Neuve-et-Labrador	5 300 \$
Île-du-Prince-Édouard	4 646 \$
Nouvelle-Écosse	4 601 \$
Nouveau-Brunswick	4 352 \$
Québec	4 156 \$
Ontario	3 935 \$
Manitoba	4 745 \$
Saskatchewan	4 725 \$
Alberta	5 004 \$
Colombie-Britannique	4 169 \$
Canada	4 289 \$

Source : INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2018). *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2018 : tableaux de données - série D4*, [En ligne]. [cihi.ca/fr/access-data-reports/results?f%5B0%5D=field_primary_theme%3A2058].

Recommandation 3

Considérant les compressions imposées au cours des dernières années, les retards en matière de financement des services par personne et les besoins criants des différents réseaux, la CSQ recommande d'augmenter le rythme de croissance des dépenses de programmes, de manière à préserver et à bonifier la qualité, l'accessibilité et l'étendue des services publics.

Assurance médicaments : vers un régime public et universel

En 1997, un nouveau régime hybride public-privé d'assurance médicaments entrainait en vigueur au Québec. Il s'agissait alors d'une grande avancée qui permettait d'offrir une couverture d'assurance à 1,5 million de Québécoises et de Québécois qui ne bénéficiaient alors d'aucune protection. Ce régime prévoit une double obligation. Premièrement, toute assurance collective privée doit inclure la couverture des médicaments. Et deuxièmement, tous les individus qui ont accès à une telle assurance collective, dans le cadre de leur emploi par exemple, se doivent d'y adhérer. Les personnes n'ayant accès à aucun régime privé doivent obligatoirement souscrire au régime public d'assurance médicaments. Aujourd'hui, 3,6 millions de personnes sont couvertes par le régime public d'assurance médicaments.

Vingt ans après son entrée en vigueur, le régime hybride public-privé d'assurance médicaments a fait la preuve de ses nombreux dysfonctionnements, notamment sur

le plan du contrôle des coûts. Depuis les vingt dernières années, la hausse annuelle moyenne des primes des assurances collectives se situe entre 6,5 % et 7,5 %. Une telle croissance dépasse largement l'inflation et les hausses salariales octroyées, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Les médicaments représentent entre 70 % et 90 % des coûts de ces régimes. Le montant des franchises, du taux de coassurance⁷ et du maximum annuel⁸ est également en nette augmentation. Dans bien des milieux de travail, le choix d'un régime d'assurances collectives est devenu un enjeu important de négociation. Si les primes et des coûts assumés par les participantes et participants aux régimes privés augmentent, c'est aussi le cas de ceux des personnes assurées sous le volet public de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Entre 1997 et 2018, la prime annuelle est passée de 175 à 616 dollars, la coassurance de 25 % à 34,9 % et le maximum annuel de 750 à 1 087 dollars.

De plus, de nombreuses enquêtes et études⁹ révèlent que les coûts des médicaments au Canada et au Québec sont parmi les plus élevés au monde. En 2015, les dépenses en médicaments sur ordonnance par habitant au Canada (1 012 dollars) étaient les plus élevées des 29 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), après les États-Unis et la Suisse (la moyenne des pays de l'OCDE étant à 709 dollars)¹⁰. Une étude menée par le directeur parlementaire du budget (au fédéral)¹¹ révèle que les dépenses québécoises en médicaments prescrits et en produits pharmaceutiques payés par les particuliers, incluant les primes pour les assurances privées, étaient, en 2015, 30 % plus élevées (1 495 dollars) que la moyenne canadienne (1 135 dollars).

Le temps est venu de passer à un régime public universel permettant de régler les nombreux problèmes d'équité et d'accessibilité qui caractérisent le système actuel. Pour la majorité des acteurs sociaux, la question n'est plus de savoir si nous devons mettre en place un régime public universel, mais plutôt comment nous devrions le faire.

⁷ La coassurance est le pourcentage du coût des médicaments assumé après la franchise par la personne assurée.

⁸ Le maximum annuel correspond au montant au-delà duquel la personne assurée voit le remboursement de ses médicaments prescrits passer à 100 %. Il comprend la franchise et la coassurance.

⁹ GAGNON, Marc-André (2014), DAMÉCO (2014), ANGUS REID (2015), MORGANS, Steven G., et autres (2015), COMMONWEALTH FUND (2016), COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ DE LA CHAMBRE DES COMMUNES (2018).

¹⁰ CANADA. CHAMBRE DES COMMUNES (2018). *Un régime d'assurance médicaments universel pour tous les Canadiens : une nécessité*, [En ligne], Rapport du Comité permanent de la santé, 42^e législature, 1^{re} session (avril), p. 41. [publications.gc.ca/collections/collection_2018/parl/xc62-1/XC62-1-1-421-14-fra.pdf].

¹¹ CANADA. BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET (2017). *Coût d'un programme national d'assurance-médicaments de régie fédérale*, [En ligne] (28 septembre), p. 24. [publications.gc.ca/collections/collection_2017/dpb-pbo/YN5-127-2017-fra.pdf].

Au budget de mars 2018, le gouvernement Trudeau a donné le mandat à un comité consultatif indépendant d'étudier la meilleure façon de mettre en place un régime national d'assurance médicaments. Ce dossier pourrait devenir un enjeu de la prochaine campagne électorale fédérale.

À l'instar de nombreuses organisations québécoises, la CSQ recommande de transformer le régime hybride québécois actuel en un régime véritablement universel, sans contrainte financière, qui offrirait à la population un meilleur accès aux médicaments. Un pôle public d'achat mettant fin à l'actuel marché fragmenté¹² nous permettrait de bénéficier d'un pouvoir accru de négociation devant les entreprises pharmaceutiques. D'importantes économies seraient ainsi générées. Diverses études récentes chiffrent ces économies entre 811 et 3 800 millions de dollars, selon les politiques publiques mises en place. Ces montants épargnés pourraient être réinvestis dans le réseau de la santé et des services sociaux, dont les besoins sont criants, et donc bénéficier à l'ensemble des citoyennes et des citoyens.

Recommandation 4

La CSQ recommande la mise en place d'un régime public universel d'assurance médicaments, combiné à la révision de la Politique du médicament.

3. Les urgences de réinvestissements dans l'ensemble des réseaux

Il existe actuellement un large consensus au sein de la société québécoise à l'effet de faire de l'éducation une priorité nationale. Récemment, dans le cadre du sondage annuel des membres de l'Association des économistes québécois (ASDEQ), ils affirmaient sans détour que les investissements dans les services, notamment ceux en éducation, en formation et dans l'accès aux soins de santé, devraient avoir priorité sur les baisses d'impôt. L'ASDEQ écrit :

Invités à se prononcer sur sept orientations pouvant guider le prochain budget du gouvernement du Québec, les répondants ont exprimé une nette préférence pour l'augmentation du budget consacré à l'éducation et à la formation. Dans une proportion de 72 %, ils en ont fait leur 1^{er} ou 2^e choix. L'accessibilité aux soins de santé vient en 2^e lieu avec 47 % de premier ou deuxième choix. Vient ensuite le transport collectif (23 %). Ces orientations ont été jugées nettement plus importantes que la réduction de l'impôt des particuliers ou le remboursement de la dette. En plus des sept orientations

¹² Au Canada, il existe plus de 70 programmes d'assurance médicaments publics, 113 000 régimes privés et plus de 130 fournisseurs d'assurance maladie, distribuant plus de 13 000 médicaments et produits pharmaceutiques.

proposées, plusieurs répondants au sondage ont souligné l'importance de la lutte aux changements climatiques et du développement de l'économie verte¹³.

Les économistes québécois ne sont pas les seuls à partager cette opinion. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) indiquait au ministère des Finances du Québec, le 10 janvier dernier, que l'augmentation des dépenses en éducation et en santé était la priorité formulée par les chefs des petites et moyennes entreprises¹⁴.

- **Éducation préscolaire, primaire et secondaire**

Les ambitions de la société québécoise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative chez les enfants et les jeunes sont grandes. Malheureusement, les coupes budgétaires successives auxquelles le système d'éducation a dû faire face durant plusieurs années ont eu des conséquences désastreuses et ont soulevé un tollé au sein de la population, mais également parmi les leaders d'opinion au Québec. Fort heureusement, le gouvernement Legault a affirmé que l'éducation serait sa priorité. En conséquence, un financement à la hauteur des besoins devra y être consacré afin de fournir les ressources et les moyens au personnel des établissements de répondre adéquatement à ces besoins.

- **Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**

En raison de l'augmentation des prévalences de plusieurs troubles, de la complexification et de l'alourdissement des problématiques, on observe un accroissement significatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) nécessitant le recours à des services professionnels et de soutien. Comme on peut le lire dans le rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) publié en avril 2018, « entre 2001 et 2016, la clientèle globale des commissions scolaires a connu une baisse de 9 %. Cependant, pour les élèves HDAA, une dynamique inverse a pu être observée : cette clientèle a connu une croissance de 71,8 %¹⁵ ».

Bon nombre de ces jeunes auront du mal à accéder soit à un premier diplôme, soit aux études supérieures. Parmi les élèves HDAA, 46,8 % quitteront l'école avant d'avoir obtenu un premier diplôme, et ce sont 45,7 % des élèves commençant le

¹³ ASSOCIATION DES ÉCONOMISTES QUÉBÉCOIS (2018). *Faits saillants du sondage de novembre 2018*, [En ligne]. [economistesquebecois.com/programmes_et_activites/sondages].

¹⁴ FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (2018). *Consultations budgétaires 2019-2020*, .

¹⁵ COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE (2018). *Le respect des droits des élèves HDAA et l'organisation des services éducatifs dans le réseau scolaire québécois : une étude systémique*, [En ligne], p. 10. [cdpdj.qc.ca/Publications/etude_inclusion_EHDAA_synthese.pdf].

secondaire avec un retard qui décrocheront¹⁶. On observe un décalage important entre le niveau de ressources rendues disponibles et le niveau de besoins des élèves HDAA. Les conséquences du manque de services se traduisent notamment par des écarts de diplomation importants entre les élèves HDAA et les élèves dits réguliers ou encore par l'aggravation des difficultés d'élèves à risque qui n'ont pu avoir accès aux services qui les auraient aidés au moment opportun.

- **Les élèves de milieu défavorisé**

La Stratégie d'intervention Agir autrement (SIAA) a été mise en place pour venir en aide aux écoles accueillant une proportion importante d'élèves issus de milieux défavorisés. Elle vise à contrecarrer les effets négatifs de la pauvreté sur le rendement scolaire puisque, c'est un fait bien connu, les enfants et les jeunes qui vivent dans un milieu socioéconomique défavorisé sont plus à risque d'éprouver des difficultés scolaires et de décrocher éventuellement. Malheureusement, les coupes budgétaires n'ont pas épargné la SIAA (plus de 25 % du budget total de la SIAA a été retranché depuis 2015).

- **La situation particulière des jeunes autochtones et Inuits**

Les défis auxquels font face les communautés autochtones et inuits en éducation sont grands, comme en témoigne l'écart immense qui sépare les taux de scolarisation des jeunes autochtones de ceux du reste de la population. Pensons aux nombreux problèmes socioéconomiques auxquels sont confrontées les communautés et dont les effets sont importants, notamment sur la santé. Pensons également aux problèmes de sous-financement des services éducatifs et à la question centrale du logement considérée par plusieurs comme étant un facteur majeur nuisant à la persévérance scolaire. Il est également primordial d'aider les jeunes qui poursuivent leurs études postsecondaires et qui doivent se déraciner vers le sud de la province pour ce faire, en leur fournissant un accueil et une intégration adaptés. La complexité de la problématique nécessite d'agir sur plusieurs plans.

- **La formation professionnelle et la formation générale des adultes**

Au total, 19 % de la population québécoise âgée de 16 à 65 ans, soit plus de 1 million d'adultes, ont des difficultés majeures en littératie, dont 49 % ont de 16 à 46 ans. Il est prioritaire de rendre les études secondaires accessibles aux adultes. Le gouvernement sonne l'alarme quant à l'urgence de rehausser et de mettre à jour

¹⁶ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2015). « Les décrocheurs annuels des écoles secondaires du Québec. Qui sont les décrocheurs en fin de parcours? Que leur manque-t-il pour obtenir un diplôme? », *Bulletin statistique de l'éducation*, [En ligne], n° 43 (mai), 24 p. [education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/BulletinStatistique43_f.pdf].

les compétences des Québécoises et des Québécois afin de pourvoir les 1,3 million d'emplois qui seront vacants d'ici dix ans, dont 1 million par le départ à la retraite de travailleuses et de travailleurs.

La formation professionnelle demeure le seul parcours scolaire qui ne peut se suivre à temps partiel sans restriction. Le régime pédagogique de la formation professionnelle et les règles budgétaires des commissions scolaires ne permettent pas de suivre des cours du soir afin d'améliorer ses conditions par l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles. En 2017-2018, un petit budget a été accordé pour le démarrage de projets pilotes.

Dans le cas des adultes, le ministère de l'Éducation limite l'effectif scolaire, reconnu aux fins de financement, par une enveloppe fermée, et cela, depuis plus de vingt ans. Ainsi, certaines commissions scolaires doivent limiter l'accès à la formation pour respecter leur enveloppe budgétaire, en refusant des personnes ou en créant des listes d'attente. Les personnes en attente de formation dans les centres d'éducation des adultes sont parmi les moins scolarisées, donc les plus vulnérables de la société.

- **Le soutien à l'aide à la réussite à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes**

Le premier objectif de la Politique de la réussite éducative vise, d'ici 2030, à porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme d'études secondaires (DES) ou d'un premier diplôme d'études professionnelles (DEP).

À cet effet, il est important de souligner que trop peu de services professionnels et de soutien sont mis à la disposition des élèves. Ces services sont pourtant essentiels pour répondre à un ensemble de besoins de celles et ceux qui fréquentent ces secteurs de formation. L'absence de services complémentaires rend leur parcours plus difficile, ce qui a comme résultat que bon nombre d'entre eux quitteront leurs études secondaires au secteur des adultes ou bien leur formation professionnelle avant d'avoir terminé. Le Ministère octroie, depuis peu, une enveloppe budgétaire de 24,67 millions de dollars pour soutenir l'ensemble des personnes inscrites à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes. À peine 25 millions de dollars pour soutenir 300 000 personnes, dont près de 75 % d'entre elles effectuent un retour aux études après avoir abandonné par le passé.

- **Le financement adéquat et durable de la transformation numérique**

Le Québec ne pourra réussir sa transition vers le numérique si les besoins de formation des personnels de l'éducation, toutes catégories confondues, ne sont pas

priorisés et financés adéquatement, car ce sont les acteurs de premier plan dans le développement des compétences numériques des enfants et des jeunes, mais également des travailleuses et travailleurs qui seront appelés à utiliser les outils numériques dans leur travail. Ne finançons pas que les infrastructures, pensons à soutenir le perfectionnement de l'ensemble du personnel des différents réseaux.

Recommandation 5

La CSQ recommande :

D'ajouter de manière significative des ressources professionnelles et de soutien en services directs aux élèves, afin de répondre aux besoins de prévention ainsi que d'évaluation et d'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) et auprès des élèves à risque;

De consolider la SIAA en bonifiant l'allocation qui lui est réservée et en assurant des montants de transition suffisants pour les écoles qui ne pourront plus faire partie de la liste des écoles de milieu défavorisé;

D'augmenter le financement et de réviser le mode de financement accordé à l'éducation des autochtones en général, et des populations crie et inuite couvertes par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, en particulier;

Que les budgets octroyés à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes soient à la hauteur des besoins pour soutenir l'ensemble des personnes inscrites afin de favoriser leur réussite.

- **Enseignement supérieur**

Le financement des cégeps et des universités doit être stable, prévisible et doit correspondre aux besoins réels des populations étudiantes. L'enseignement supérieur doit devenir une priorité budgétaire permanente après des années de compressions et de réduction des services. L'urgence du réinvestissement est immédiate dans un contexte de besoins grandissants et variés ainsi que d'un besoin de rehaussement de la diplomation de la population étudiante.

Rappelons que le manque à gagner sur le plan collégial, entre 2011 et 2016, s'est chiffré à 155 millions de dollars selon la Fédération des cégeps et à près de 2 milliards de dollars dans le réseau universitaire depuis 15 ans, selon la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.

- **La révision du mode de financement du réseau collégial nécessaire**

Pour répondre aux besoins réels des collèges et prendre en compte la taille des cégeps, les réalités régionales et les missions de chacun des collèges, un réinvestissement dans le réseau collégial public est nécessaire. Le réseau a besoin d'un financement stable et récurrent. Or, c'est plutôt l'inverse que l'on observe ces deux dernières années avec l'augmentation des enveloppes dédiées à des projets particuliers, une tendance qui fragilise d'autant le réseau après le désinvestissement massif des années d'austérité. Il faut stabiliser le financement accordé aux établissements collégiaux pour maintenir les services offerts à la population étudiante et pour réduire la précarité du personnel. Il faut mieux soutenir le travail enseignant en finançant davantage le perfectionnement, la coordination de stages et l'adaptation aux nouvelles technologies.

- **Pour un rehaussement des ressources pour l'embauche de personnel professionnel et de soutien auprès des étudiants**

Dans un contexte où les besoins des populations étudiantes explosent et où le taux de diplomation connaît une évolution inquiétante, il importe de rehausser les ressources pour être en mesure de répondre à ces besoins croissants et, notamment, par une offre adéquate de services professionnels. Entre 2016 et 2017 seulement, on a assisté à une augmentation de près de 25 % du nombre d'étudiantes et étudiants en situation de handicap. Il est démontré que les étudiantes et étudiants sont de plus en plus sujets à des problèmes d'anxiété et de dépression, et que le début de l'âge adulte est un moment où éclosent souvent les problèmes de santé mentale. Le financement du personnel de soutien et du personnel professionnel doit être stabilisé par une enveloppe consacrée et prévisible pour que l'ensemble du personnel soit en mesure d'offrir les services à la hauteur des besoins. Ces personnels sont malheureusement les premières victimes des compressions imposées en enseignement supérieur.

- **Pour un rehaussement des ressources pour pérenniser les établissements des régions**

La création de cégeps dans toutes les régions témoigne de la volonté gouvernementale de faciliter l'accès aux études supérieures et d'offrir aux collectivités locales et régionales des pôles d'attraction éducatifs, sociaux et culturels sur l'ensemble du territoire québécois. Pourtant, les cégeps en région ressentent de manière plus vive les compressions des dernières décennies. Ils vivent des défis associés à la fois à leur petite taille ainsi qu'aux diminutions d'effectif étudiant en lien avec le déclin démographique de leur territoire.

Dans un contexte où une grande partie du financement est associée à la taille de l'effectif étudiant, il devient difficile pour un cégep de petite taille d'assurer le financement des services de base tant administratifs et techniques que professionnels, et de maintenir une diversité de programmes. Il est vrai que les règles budgétaires actuelles comprennent déjà un ensemble de mesures pour aider

les cégeps en région. Par contre, il est loin d'être certain que ces mesures sont suffisantes et qu'elles constituent une réponse adéquate aux problèmes vécus.

- **Pour une augmentation durable du financement à la recherche universitaire en rehaussant les conditions d'exercice des personnels qui y contribuent**

L'important réinvestissement quinquennal annoncé en 2018 devra absolument se poursuivre et s'accroître si l'on souhaite renforcer le milieu universitaire québécois et accomplir le rattrapage nécessaire avec les autres provinces canadiennes. La perte d'expertise qu'ont connue les universités ces dernières années, alors que des centaines de chargées et chargés de cours ont perdu leurs liens d'emploi, est dramatique. Ce personnel enseignant est la première ligne d'une expérience universitaire de qualité. Pourtant, son expertise est peu reconnue et, ultimement, ce sont ces professionnelles et professionnels qui subissent des coupes budgétaires et des réorganisations de programmes forcées, et qui font les frais de la volonté de faire davantage appel au privé. Un sort semblable à celui des professionnelles et professionnels de la recherche dans les universités, qui sont maintenus dans un état de précarité injustifiable lorsqu'on considère la durée des subventions octroyées aux organismes de recherche qui les emploient.

La CSQ rappelle que la relation de proximité qu'entretiennent les personnels enseignant, professionnel et de soutien avec les populations étudiantes leur confère une perspective qui mérite d'être davantage entendue par le gouvernement Legault.

Recommandation 6

La CSQ recommande :

De réinvestir de façon stable et durable en enseignement supérieur;

D'assurer un soutien à la réussite au cégep et à l'université, correspondant à la hauteur des besoins exprimés par une population étudiante de plus en plus diversifiée, en rehaussant les moyens dont disposent le personnel enseignant, les professionnelles et professionnels et le personnel de soutien afin d'accomplir leur tâche et/ou leur mission;

De reconnaître la contribution des établissements collégiaux et universitaires des régions à titre de pôles économique, culturel et social, et de faciliter le développement et/ou le maintien d'une offre de formation attrayante et diversifiée en augmentant leur financement de base;

De répondre aux besoins réels en matière de formation continue dans le réseau collégial en déplaçant l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée;

De renforcer la recherche québécoise et de rehausser les conditions d'exercice des personnels qui y contribuent en augmentant durablement le financement de la recherche universitaire.

- **Petite enfance**

Les services de garde éducatifs à l'enfance régis et subventionnés sont une grande richesse pour le Québec. Non seulement ils ont permis à des milliers de femmes d'accéder au marché du travail, mais ils contribuent aussi au mieux-être, à l'épanouissement et au développement des enfants, et à leur réussite future. La CSQ considère que les services de garde à l'enfance font partie des services éducatifs offerts à la population québécoise au même titre que l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire.

Plusieurs études ont démontré le lien préventif qui existe entre l'accessibilité à des services de garde, à l'éducation préscolaire de qualité, à la réussite scolaire et à la lutte contre la pauvreté. Ces services assurent une meilleure égalité des chances à l'ensemble des jeunes Québécoises et Québécois, peu importe leur sexe, leur origine ethnique ou leur classe sociale.

Du point de vue économique, c'est toute la société québécoise qui bénéficie des investissements dans les services de garde à l'enfance. Pierre Fortin, Luc Godbout et Suzie St-Cerny ont publié une étude qui conclut notamment que chaque dollar investi dans le programme de services de garde subventionnés rapporte 1,47 dollar en revenus fiscaux. La Banque TD affirme, quant à elle, que « les gains se situent entre 1,49 \$ et 2,78 \$ ». Le gouvernement précédent reconnaissait lui-même, dans sa politique gouvernementale de prévention en santé de 2016, que « la fréquentation d'un service de garde éducatif de qualité favorise le développement global des enfants » et que « chaque 1 \$ investi dans la santé et le développement de la petite enfance permet d'économiser jusqu'à 9 \$ en services de santé, sociaux et juridiques¹⁷ ».

Rappelons que ce réseau a durement souffert sous le règne des libéraux depuis 2014, avec des compressions de 220 millions de dollars, et qu'il faut absolument redresser la situation sans plus tarder. Selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), entre les années 2007 à 2018 :

Le financement réel des services de garde subventionnés n'a pas augmenté, mais diminué. Pour les CPE, il est question d'une chute de 1023 \$ par place (-7,7 %), tandis que les services de garde en milieu familial ont essuyé une baisse de 69 \$ par place (-1,1 %) contre 921 \$ pour les garderies privées subventionnées (-8,3 %). La situation est encore plus négative si l'on considère uniquement les années d'austérité qui ont prévalu sous la gouverne de Philippe Couillard. Le financement par place des CPE a alors périclité de 1771 \$ (-12,6 %), contre 1681 \$ pour les services de garde en

¹⁷ BANQUE TD (2012). *L'Éducation préscolaire présente des avantages généralisés et durables*, Étude spéciale, [En ligne], Services économiques TD, 10 p. [td.com/francais/document/PDF/economics/special/di1112_EarlyChildhoodEducation_fr.pdf].

milieu familial (-21,2 %) et 1 537 \$ pour les garderies privées subventionnées (-13,1 %). [...] Le résultat actuel est donc le sous-financement de ce service essentiel pour le développement des jeunes du Québec. Par les compressions imposées, la bonification du crédit d'impôt et la modulation des tarifs, le gouvernement [Couillard] a nivelé vers le bas la qualité des services dispensés, en plus de construire un cadre tarifaire adressant aux parents le signal que tous les services de garde se valaient¹⁸.

La récente mise à jour économique du gouvernement Legault suscite une grosse déception alors qu'il reporte à plus tard son engagement de ramener le tarif unique dans les services de garde en mettant fin à la modulation des tarifs. Avec la marge de manœuvre financière actuelle du gouvernement, c'est très décevant pour les familles du Québec de ne pas aller de l'avant avec la fin de la modulation des tarifs dès l'an prochain. Un gel de la contribution additionnelle est nettement insuffisant, et les parents en sont les grands perdants. La modulation des tarifs oblige des milliers de parents à payer plus cher même s'ils paient plus d'impôt et qu'ils financent déjà davantage les services de garde. Nous nous questionnons également sur les modalités de mise en place du retour de la contribution unique et universelle de façon progressive, que la CAQ s'est engagée à mettre en place.

Les transferts fédéraux issus du programme national de garderies représentent environ 120 millions de dollars par année. Le précédent gouvernement affirmait avoir investi l'entièreté de ce montant dans la Stratégie 0-8 ans. Le gouvernement Legault doit s'assurer que ces montants sont destinés à la petite enfance à titre de ressources supplémentaires et non en substitution des budgets déjà prévus par Québec.

La CSQ croit toujours nécessaire la fin du système actuel comportant une double structure tarifaire. Les enfants occupant des places en garderies commerciales non subventionnées devraient être intégrés au réseau subventionné, et les services de garde en petite enfance ne devraient plus donner droit au crédit d'impôt pour frais de garde. La CSQ demande leur abolition et qu'il y ait minimalement des liens entre Revenu Québec et le ministère de la Famille, comme énoncé dans le cadre des consultations entourant le projet de loi n° 143.

La CSQ revendique un réinvestissement majeur, notamment par l'utilisation des transferts fédéraux réservés aux services de garde et par les montants provenant de la modulation des tarifs, et demande au gouvernement de prendre l'engagement ferme de renforcer notre réseau public. Les professionnelles du réseau public de services éducatifs à la petite enfance méritent d'être reconnues pleinement et contribuent chaque jour au développement de nos enfants. Elles devraient pouvoir

¹⁸ HURTEAU, Philippe (2018). *Combien coûterait la transformation des garderies privées en CPE?*, [En ligne], Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, p. 7. [cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/Note-CPE-web.pdf].

travailler dans des conditions favorables et pouvoir compter sur l'appui des ressources spécialisées dont elles ont besoin.

Recommandation 7

La CSQ recommande :

Qu'il y ait retour, dès l'an prochain, à une contribution unique et universelle pour les services de garde éducatifs à l'enfance;

Que les transferts fédéraux issus du programme national de garderies soient réservés aux services de garde à titre de ressources supplémentaires;

Que les services de garde en petite enfance ne puissent donner droit au crédit d'impôt pour frais de garde;

Que les sommes ainsi économisées soient utilisées afin de créer un nombre de places suffisant en service de garde à contribution réduite pour accueillir tous les enfants occupant actuellement des places en garderies privées non subventionnées.

- **Santé et services sociaux**

La CSQ désire faire part au ministre des Finances de ses vives inquiétudes quant au sous-financement du réseau de la santé et des services sociaux à l'heure où le personnel de la santé du Québec est épuisé et malade à force de porter sur ses épaules le poids de la désorganisation de notre système public de santé, et que de nombreuses personnes abandonnent la profession.

Le nouveau gouvernement élu doit passer à l'action dès maintenant. Plusieurs signaux nous alarment sur la situation qui se dégrade rapidement dans le réseau de la santé et des services sociaux. Le rapport de la protectrice du citoyen illustre de façon claire les problématiques occasionnées par la pénurie de personnel. Elle recommande au gouvernement d'améliorer à la fois les ratios de personnel et la réorganisation des soins quand il y a un manque de ressources humaines. Elle demande d'agir pour favoriser le développement de mesures d'attraction et de rétention des préposées et préposés aux bénéficiaires et du personnel infirmier pour s'assurer une présence suffisante, notamment dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD).

Les conditions de travail du personnel de la santé et des services sociaux ne cessent de se détériorer. Le temps de garde obligatoire (disponibilités sur appel), les exigences de mobilité et de flexibilité, et les taux de roulement qui atteignent des seuils historiques créent des problèmes de conciliation travail-famille insoutenables.

Des milliers de postes équivalent temps complet (ETC) sont actuellement vacants. Les besoins de main-d'œuvre permettant d'estimer le nombre additionnel d'ETC nécessaire pour assurer le même niveau de service dans le réseau de la santé sont

alarmants : 2 155 infirmières; 498 infirmières auxiliaires; 994 préposées et préposés aux bénéficiaires et 155 inhalothérapeutes¹⁹. Sans prendre en compte l'augmentation des besoins, notamment de la population vieillissante, la pénurie de personnel est majeure. Le recours aux heures travaillées en temps supplémentaire a connu une croissance exponentielle (au-delà de 5 millions d'heures pour le personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoire, par exemple) engendrant ainsi une explosion des coûts :

- 236,8 millions de dollars pour le personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoire en 2016-2017²⁰;
- 93,5 millions de dollars pour le personnel paratechnique, les services auxiliaires et les métiers;
- Un recours à la main-d'œuvre indépendante en constante augmentation, avec des salaires versés jusqu'à 263 % fois plus élevés que le personnel du réseau.

Le cri du cœur du personnel exprime jour après jour son grand état d'épuisement professionnel et une détresse inégalée. Le ratio d'assurance salaire demeure très élevé (7,42 % en 2017) et c'est dans le secteur de la santé et de l'assistance sociale que l'on trouve le plus grand nombre de lésions professionnelles (les troubles musculosquelettiques, les chutes et la violence au travail constituent les principales lésions vécues). L'assurance salaire coûtait déjà 413 millions de dollars par an dans le réseau de la santé en 2013-2014, 455 millions en 2015-2016 et plus de 500 millions en 2017. Régulièrement, l'actualité nous rappelle que le « système de santé du Québec fonctionne pratiquement en permanence à plus de 100 % de sa capacité²¹ ». Les besoins de main-d'œuvre sont immenses, et les ressources financières semblent faire cruellement défaut.

Pour le réseau de la santé et des services sociaux, l'estimation des coûts de système est un exercice complexe. L'Institut du Québec s'appuie sur une évaluation du Conference Board pour établir l'impact de l'évolution démographique et des prix à 4,2 % et de celle des changements technologiques à 1 %, pour un total de 5,2 %²².

Le gouvernement Legault a pris l'engagement de gérer l'argent des Québécoises et Québécois de façon efficace et rigoureuse, notamment en garantissant une gestion

¹⁹ QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2018). *L'étude des crédits 2018-2019 : réponses aux questions particulières – Opposition officielle*, question 71.

²⁰ QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2018). *L'étude des crédits 2018-2019 : réponses aux questions particulières – Opposition officielle*, question 156.

²¹ TREMBLAY, Louis (2018). « Temps supplémentaire : les établissements peuvent embaucher des infirmières », *Le Quotidien*, [En ligne] (20 janvier). [lequotidien.com/actualites/temps-supplementaire-les-etablissements-peuvent-embaucher-des-infirmieres-35aa5ac840cdcafdc9316c1d606e3360].

²² CÔTÉ, Jean-Guy, et autres (2017). *Réalité des finances publiques du Québec et du Canada*, [En ligne], Institut du Québec, p. 7. [institutduquebec.ca/docs/default-source/recherche/9179_realite-finances-publiques_br.pdf?sfvrsn=6].

efficace des finances publiques pour offrir des services publics de qualité. Ce mémoire et les nombreux exemples cités sont des invitations à passer de la parole aux actes.

La CSQ oblige le gouvernement Legault à prendre ses responsabilités pour que des mesures collectives soient prises afin d'améliorer les conditions de travail qui engendrent de la maltraitance organisationnelle. Il doit respecter le personnel de la santé et regagner sa confiance en créant des postes à temps complet attrayants qui permettront de stabiliser les équipes de soins. C'est la seule façon de briser le cercle vicieux des difficultés organisationnelles, de régler de façon durable la pénurie de main-d'œuvre, et d'assurer la prestation de soins sécuritaires et de qualité. Il n'y a rien de scandaleux à reconnaître que le panier de consommation de la société québécoise se déplace vers davantage de services de santé, et, comme ils sont essentiellement financés sous forme publique, il faudra y injecter davantage de ressources.

Recommandation 8

La CSQ recommande de rehausser et de stabiliser dès maintenant le financement des établissements de santé afin qu'ils puissent afficher des postes à temps complet décents et attrayants de manière :

À pourvoir les trop nombreux postes laissés vacants;

À réduire très significativement le recours au temps supplémentaire, une cause majeure d'épuisement professionnel;

À éliminer le recours à la main-d'œuvre indépendante, qui déstabilise les équipes de soins;

À améliorer l'accès, la qualité et la sécurité des soins;

À répondre adéquatement à la hausse des besoins liés, notamment, aux changements démographiques, au vieillissement de la population et à l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques.

4. L'État et ses responsabilités comme employeur

En terminant, à titre d'organisation syndicale représentant un nombre important d'employées et d'employés du secteur public, nous ne pouvons passer sous silence le rôle de l'État québécois comme employeur. Les conventions collectives des quelque 550 000 femmes et hommes qui tiennent les services publics à bout de bras viennent à échéance dans un an. La négociation du secteur public s'amorcera au cours de l'automne à venir. Évidemment, nous ne comptons aucunement négocier avec le ministère des Finances; nous savons bien que c'est la responsabilité exclusive du Conseil du trésor.

Toutefois, le ministère des Finances a la responsabilité de déterminer le cadre financier qui servira de contexte aux mandats accordés au Trésor. À trop d'occasions dans les dernières décennies, nos négociations se sont déroulées sous la contrainte d'un cadre financier défavorable. Dans le contexte actuel de surplus et de croissance importante des revenus potentiels, le gouvernement ne peut pas ignorer ses responsabilités comme employeur. Il ne peut pas faire des choix budgétaires qui viendraient éliminer les surplus, pour ensuite prétendre qu'il n'a pas la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux aspirations légitimes de ses employés et employées. La négociation de bonne foi exige que l'employeur prévoie les moyens nécessaires et prenne en compte les besoins de son personnel dans ses décisions de gestion.

Une injustice salariale à corriger

L'Institut de la statistique du Québec a confirmé récemment que les travailleuses et travailleurs du secteur public accusent un retard salarial de 13,7 % par rapport aux autres salariées et salariés québécois. Si l'on examine la rémunération globale, ce retard est de 6,6 %. La faiblesse des salaires combinée à une précarité d'emploi toujours alarmante a des conséquences désastreuses sur les capacités de l'État de retenir son personnel et d'attirer une relève.

Ce retard salarial est la conséquence directe d'une stratégie gouvernementale qui vise à faire porter le poids des compressions dans les services publics sur ses employés et employées. Afin que l'austérité ne réduise pas trop le nombre et la qualité des services, le gouvernement a demandé à chaque fois des sacrifices à celles et ceux qui s'y dévouent jour après jour. Entre 2003 et 2017, la part de la rémunération du personnel syndiqué dans les coûts de services publics a connu un déclin significatif. Cette part a été réduite de 3,6 points de pourcentage, passant de 46,1 %²³ en 2006 à 42,5 % en 2018. Cette réduction représente un manque à gagner de 2,7 milliards de dollars. Il y aurait tout lieu d'inverser cette tendance et d'amorcer un rehaussement de la part de cette masse salariale dans l'ensemble des dépenses (voir le tableau X).

²³ Cette proportion représente la masse salariale totale des employées et employés syndiqués du secteur public sur le total des dépenses de programmes.

Tableau X
Part des dépenses de programmes consacrée à la rémunération
2003 à 2018

	2003 2004	2018 2019 <i>p</i>	Variations depuis 2003 2004
Masse salariale totale (en milliards de dollars)	25,8	44,9	74,0 %
Médecins	3,1	8,6	176,8 %
Cadres*	2,2	3,6	65,0 %
Employées et employés des services publics	20	32,7	63,3 %
Dépenses de programmes	43,4	76,9	77,2 %
Masse salariale totale/dépenses de programmes	59,4 %	58,3 %	-1,9 %
Masse salariale médecins/dépenses de programmes	7,1 %	11,2 %	56,2 %
Masse salariale cadres/dépenses de programmes	5,1 %	4,7 %	-6,9 %
Masse salariale employées et employés du public/dépenses de programmes	46,1 %	42,5 %	-7,8 %

Source : QUÉBEC. SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, *Budget des dépenses 2018-2019*, renseignements supplémentaires, tableau p. 45. * Estimation à partir de données complémentaires du Conseil du trésor.

Des conditions pour favoriser l'attraction de la main-d'œuvre

Comme employeur, le gouvernement ne peut ignorer les problèmes grandissants d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre, qui font de plus en plus les manchettes tant pour le réseau de la santé que pour celui de l'éducation. L'an dernier, Emploi-Québec soulignait qu'une part importante des emplois québécois à pourvoir au cours de la période 2015-2024 le serait dans le secteur public. Le document de travail indiquait, par exemple, que 11 des 38 professions en déficit proviennent du secteur de la santé et des services sociaux.

Il ne fait aucun doute que les conditions de travail ont une influence importante sur la capacité d'attraction et de rétention. À défaut d'investir les sommes suffisantes, les difficultés grandissantes de recrutement pourraient rapidement s'envenimer. L'État doit prendre ses responsabilités et s'assurer que les sommes seront

disponibles afin d'attirer une relève suffisante dans les ministères et les réseaux, et d'octroyer une juste rémunération au personnel qui offre, sur une base quotidienne, les services à la population.

Malheureusement, le cadre financier consolidé de la dernière mise à jour économique présente une croissance des dépenses de missions de 2,6 % pour 2020-2021, soit la première année de la nouvelle convention collective. Compte tenu de la croissance de la population, des besoins dans les réseaux, notamment celui de la santé, et des annonces de réinvestissements déjà faites, ce taux de croissance laisse entrevoir que bien peu resteront pour financer des correctifs aux conditions de travail, des ajouts de ressources ou des augmentations de salaire décentes. Ces chiffres nous préoccupent sérieusement.

Recommandation 9

La CSQ recommande que le gouvernement oriente ses choix budgétaires en fonction de ses responsabilités comme employeur qui doit négocier de bonne foi. Des marges financières doivent être prévues afin de permettre une amélioration des conditions salariales et des conditions d'exercice, et l'ajout de ressources.

Conclusion

Dans son mémoire, la CSQ a voulu sensibiliser le ministre des Finances aux risques que les orientations budgétaires privilégiées par le gouvernement posent pour l'accessibilité et la qualité des services publics. Nous croyons que le financement adéquat et stable des services offerts à la population doit redevenir une priorité incontournable pour le gouvernement.

Il faut agir concrètement pour notre réseau public d'éducation, en partant de la petite enfance jusqu'à l'université. Il faut améliorer non seulement les services aux enfants, aux élèves et aux étudiantes et étudiants, mais également les conditions d'exercice du personnel enseignant, professionnel et de soutien. Comme le premier ministre François Legault le mentionnait dans son discours : « Faisons de l'éducation la première priorité du gouvernement²⁴. »

Un réinvestissement immédiat est également nécessaire pour notre système public de santé confronté à des difficultés organisationnelles, une pénurie de main-d'œuvre, et des travailleuses et travailleurs dans un grand état d'épuisement

²⁴ CROTEAU, Martin, Tommy CHOUINARD et Hugo PILON-LAROSE (2018). « François Legault promet un redressement national en éducation », *La Presse*, [En ligne] (28 novembre). [lapresse.ca/actualites/politique/201811/28/01-5205975-francois-legault-promet-un-redressement-national-en-education.php]

professionnel et une détresse inégalée. Il est temps d'investir plus et d'investir mieux.

Liste des recommandations

1. La CSQ recommande que le gouvernement renonce à toutes nouvelles réductions des contributions fiscales. Les modifications à la fiscalité devraient plutôt viser à accroître le financement des services publics et à instaurer une plus grande progressivité.
2. La CSQ recommande que le niveau d'augmentation fixe annoncé pour les dépenses de missions en Éducation et culture soit majoré afin de prendre en compte le coût des engagements qui seront mis en place dans les réseaux.
3. Considérant les compressions imposées au cours des dernières années, les retards en matière de financement des services par personne et les besoins criants des différents réseaux, la CSQ recommande d'augmenter le rythme de croissance des dépenses de programmes, de manière à préserver et à bonifier la qualité, l'accessibilité et l'étendue des services publics.
4. La CSQ recommande la mise en place d'un régime public universel d'assurance médicaments, combiné à la révision de la Politique du médicament.
5. La CSQ recommande :

D'ajouter de manière significative des ressources professionnelles et de soutien en services directs aux élèves, afin de répondre aux besoins de prévention ainsi que d'évaluation et d'intervention auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) et auprès des élèves à risque;

De consolider la SIAA en bonifiant l'allocation qui lui est réservée et en assurant des montants de transition suffisants pour les écoles qui ne pourront plus faire partie de la liste des écoles de milieu défavorisé;

D'augmenter le financement et de réviser le mode de financement accordé à l'éducation des autochtones en général, et des populations crie et inuite couvertes par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, en particulier;

Que les budgets octroyés à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes soient à la hauteur des besoins pour soutenir l'ensemble des personnes inscrites afin de favoriser leur réussite.

6. La CSQ recommande :

De réinvestir de façon stable et durable en enseignement supérieur;

D'assurer un soutien à la réussite au cégep et à l'université, correspondant à la hauteur des besoins exprimés par une population étudiante de plus en plus

diversifiée, en rehaussant les moyens dont disposent le personnel enseignant, les professionnelles et professionnels et le personnel de soutien afin d'accomplir leur tâche et/ou leur mission;

De reconnaître la contribution des établissements collégiaux et universitaires des régions à titre de pôles économique, culturel et social, et de faciliter le développement et/ou le maintien d'une offre de formation attrayante et diversifiée en augmentant leur financement de base;

De répondre aux besoins réels en matière de formation continue dans le réseau collégial en déplaçant l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée;

De renforcer la recherche québécoise et de rehausser les conditions d'exercice des personnels qui y contribuent en augmentant durablement le financement de la recherche universitaire.

7. La CSQ recommande :

Qu'il y ait retour, dès l'an prochain, à une contribution unique et universelle pour les services de garde éducatifs à l'enfance;

Que les transferts fédéraux issus du programme national de garderies soient réservés aux services de garde à titre de ressources supplémentaires;

Que les services de garde en petite enfance ne puissent donner droit au crédit d'impôt pour frais de garde;

Que les sommes ainsi économisées soient utilisées afin de créer un nombre de places suffisant en service de garde à contribution réduite pour accueillir tous les enfants occupant actuellement des places en garderies privées non subventionnées.

8. La CSQ recommande de rehausser et de stabiliser dès maintenant le financement des établissements de santé afin qu'ils puissent afficher des postes à temps complet décent et attrayants de manière :

À pourvoir les trop nombreux postes laissés vacants;

À réduire très significativement le recours au temps supplémentaire, une cause majeure d'épuisement professionnel;

À éliminer le recours à la main-d'œuvre indépendante, qui déstabilise les équipes de soins;

À améliorer l'accès, la qualité et la sécurité des soins;

À répondre adéquatement à la hausse des besoins liés, notamment, aux changements démographiques, au vieillissement de la population et à l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques.

9. La CSQ recommande que le gouvernement oriente ses choix budgétaires en fonction de ses responsabilités comme employeur qui doit négocier de bonne foi. Des marges financières doivent être prévues afin de permettre une amélioration des conditions salariales et des conditions d'exercice, et l'ajout de ressources.

